20 MAI 2019

N° d'épreuve FFM — 204
Moto-Club — ACSM
N° d'affiliation — C3133
Date — 8 septembre 2019
Lieu — Chavagnes Les Eaux
Organisateur technique - Renault Pascal
E-mail — renault.pascal@orange.fr
Téléphone — 0642326326

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- Lardeux Pascal — Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre* ---------- Guillotin Jean Pierre — Licence : 012450
Membre du Jury ---------- Duval Daniel — Licence : 039297
Membre du Jury ---------- Gilbert Joël — Licence : 011487
Commissaire technique responsable ---- ~~Pichot Christophe~~ Marchand J. — Licence : ~~042198~~ 016418
Responsable du chronométrage --------- Lardeux Murielle — Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Minicross	7	11	50/65cc	17€
Ligue Espoirs	9	16	85cc/150cc 4T	23€
Ligue 125	13	et +	125/450cc	32€
Ligue Critérium	15	et +	250/450cc	32€
Ligue Open	15	et+	125/250/450cc	32€

Engagement :
Site Internet ---- engage-sports.com
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 8€
Caution : 200€

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... Dr Coulange Emmanuelle

Nombre de secouristes ..... 8 secouristes

Hôpital le plus proche ..... Angers

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 24 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Planche Mallet

Adresse ..... Jouannet 49380 Chavagnes

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	49
En manche :	41

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1330m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 35m

Longueur de la ligne droite de départ 110m

Nombre d'OCP* 21

**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 03/03/2019	Date :	Date :
ASSOCIATION CHAVAGNAISE DES [illegible]		Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 204
Moto-Club —— ACSM
N° d'affiliation —— C3133
Date —— 8 septembre 2019
Lieu —— Chavagnes Les Eaux
Organisateur technique - Renault Pascal
E-mail —— renaultpascal@orange.fr
Téléphone —— 0642326326

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date —— 8 septembre 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h	19h	Contrôles administratifs	Samedi 7 septembre	
		Contrôles techniques		
7h	8h15	Contrôles administratifs	Dimanche 8 septembre	
		Contrôles techniques		
8h	8h20	Essais Libres + Chronos	OPEN A	5'+15'
8h25	8h45	Essais Libres + Chronos	OPEN B	5'+15'
8h50	9h00	Essais Libres	Minicross	10'
9h05	9h25	Essais Libres + Chronos	85cc	5'+15'
9h30	9h50	Essais Libres + Chronos	125cc A	5'+15'
9h55	10h15	Essais Libres + Chronos	125cc B	5'+15'
10h20	10h30	Essais Chronométrés	Minicross	10'
10h35	10h50	Manche 1	Consolante OPEN	12'+1t
10h55	11h10	Manche 1	Consolante 125cc	12'+1t
11h15	11h35	Manche 1	85cc	15'+1t
11h40	11h55	Manche 1	Minicross	10'+1t
		Repas		
13h30	13h50	Manche 1	125	15'+1t
13h55	14h20	Manche 1	OPEN	20'+1t
14h25	14h40	Manche 2	Consolante OPEN	12'+1t
		Pause		
15h10	15h25	Manche 2	Consolante 125cc	12'+1t
15h30	15h45	Manche 2	85cc	12'+1t
15h50	16h05	Manche 2	Minicross	10'+1t

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 8 septembre 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h10	16h35	Manche 2	OPEN	20'+1t
16h40	17h00	Manche 2	125cc	15'+1t
		Pause		
		Remise des Prix	Minicross	
17h30	17h50	Manche 3	85	15'+1t
17h55	18h15	Manche 3	125cc	15'+1t
18h20	18h40	Manche 3	OPEN	20'+1t
19h		Remise des Prix		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Terrain de Motocross ACSM

CHAVAGNES LES EAUX

MX motocross

ACSM CHAVAGNES

ACSM - Terrain Auto Moto Cross

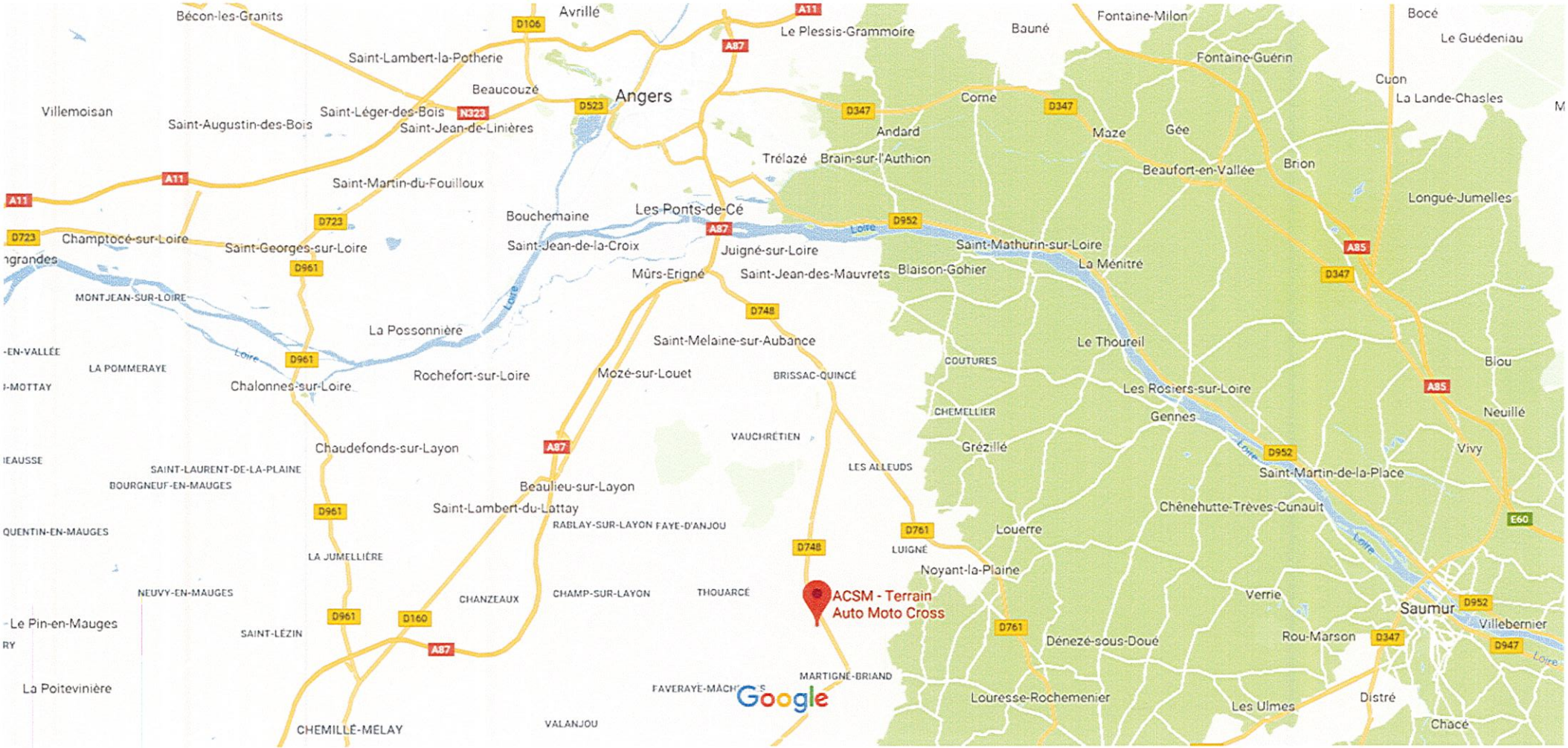

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 251

ASSURE : **ASSOCIATION CHAVAGNAISE DES SPORTS MECANI** - 49320 COUTURES

COMPETITION : **MOTOCROSS NATIONAL DE CHAVAGNE**

LIEU : **TERRAIN DE PLANCHE MALLET - LIEU DIT JOUANNET** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **MOTOCROSS** **N° D'AGREMENT :** **204**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **08/09/2019** **JUSQU'AU :** **08/09/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- **500 000 € en cas de dommages matériels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de "IATION CHAVAGNAISE DES SPORTS MECAN" qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited

DTW R·Q 1991

Le Preneur d'Assurance

ASSOCIATION CHAVAGNAISE
DES SPORTS MECANIQUES

Villeurbanne, le **15/05/2019**

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoye.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 -Télécopie : 01 41 43 55 55 - http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

motocross

ACSM CHAVAGNES

Liste prévisionnelles des officiels du 8 septembre 2019

Poste	Nom/Prénom	N° de licence
Directeur de course	**Lardeux Pascal**	014489
Président du Jury	**Guillotin Jean Pierre**	012450
Membre du Jury	**Duval Daniel**	039297
Membre du Jury	**Gilbert Joël**	011487
Commissaire technique responsable	**Marchand J**	016418
Commissaire technique	Legris F	179400
Commissaire technique	Videlier Nicolas	162051
Commissaire technique	Boul JL	129763
Commissaire technique remplaçant	Legris B	312802
Responsable du chronométrage	**Lardeux Murielle**	026205
Chronométreur	Zilli Danielle	084270
Chronométreur/transpondeur	Emery Jeannine	024681
Chronométreur/transpondeur	Boul Michelle	134434
Délégué de ligue Open et 125 cm3	Duval Daniel	039297
Délégué de ligue Minicross et 85cm3	Morin Jean-François	046535
Responsable Commissaire de piste	**Couléon Jean-Noël**	007365
Commissaire de piste	Liger Pierre	015781
Commissaire de piste	Vérité Jacky	023794
Commissaire de piste	Gilbert Joël	011487
Commissaire de piste	Mille Franck	017428
Commissaire de piste	Deschamps Pascal	106072
Commissaire de piste	Robert Pascal	248512
Commissaire de piste	Fougeray Dany	150791
Commissaire de piste	Boueme Sylviane	126566
Commissaire de piste	Boueme Michel	004657
Commissaire de piste	Fougeray Renée	150794
Commissaire de piste	Grosbois Bernard	012179
Commissaire de piste	Grosbois Marie-Ange	141048

Commissaire de piste	Taillandier Dominique	245926
Commissaire de piste	Cabaret Jean-Jacques	005537
Commissaire de piste	Zilli Michel	024420
Commissaire de piste	Leloy Daniel	157600
Commissaire de piste	Recoquille Jean-Paul	020501
Commissaire de piste	Haubert Jeannick	142842
Commissaire de piste	Couléon Brigitte	048256
Commissaire de piste	Bouchet Harvey	295866
Commissaire de piste	Bouchet Adrien	154730
Commissaire de piste	Bouchet Alain	004630
Commissaire de piste	Béchut Kleber	071292
Commissaire de piste	Mehat Francis	~~070403~~ 017031